

Le programme

Formation à l'entretien professionnel

L'entreprise doit organiser pour tous les salariés, au moins tous les deux ans, des entretiens individuels dits « entretiens professionnels ».

loi n°2014-288 du 5 mars :

***Objectif :** Apprendre à mener un entretien professionnel : à échanger avec le salarié sur ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualifications et d'emploi.*

- Clairement distinct de l'entretien d'évaluation éventuellement mis en place dans l'entreprise, l'entretien professionnel est un outil essentiel pour mettre en œuvre une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et construire le plan de formation de l'entreprise.
- **L'entretien professionnel est un acte managérial essentiel à partir duquel les besoins en matière de formation et de développement de compétences peuvent être repérés et les actions à mettre en œuvre, identifiées.**
- Cette formation entretien professionnel vous permettra de :
 - Faire le point sur votre pratique de conduite d'entretien en tant que manager ou responsable de structure.
 - Revisiter les phases de l'entretien et les meilleures méthodes pratiquées.
 - Réviser votre posture : écoute, empathie, motivation...
 - Apprendre à faire face aux émotions : les siennes et celles de l'autre.

Programme collectif 2 jours

Le programme

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

L'entreprise doit organiser pour tous les salariés, au moins tous les deux ans, des entretiens individuels dits « entretiens professionnels ». **loi n°2014-288 du 5 mars** : Objectif : Valider les besoins en matière de formation et de développement de compétences à travers l'entretien professionnel.

- Clairement distinct de l'entretien d'évaluation éventuellement mis en place dans l'entreprise, l'entretien professionnel est un outil essentiel pour mettre en œuvre une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et construire le plan de formation de l'entreprise.
- Vous souhaitez sous-traiter cette mission : Nous vous proposons de pratiquer les entretiens professionnels de votre structure :
- Programme pour les salariés :
 - Analyser les motivations au poste de travail (tâches, missions, évolution...),
 - Analyser les compétences, des difficultés rencontrées,
 - les souhaits de changement ou d'évolution,
 - Analyser des formations déjà suivies, les certifications obtenues (diplôme, Certificat de Qualification Professionnelle – CQP...),
 - Analyser le projet professionnel ou les formations envisageables,
 - Analyser les actions de formation, de bilan de compétences ou de VAE à mettre en place,...
- Rédaction d'un rapport écrit de synthèse.
- Programme individuel : 14H
- Organiser les entretiens professionnels, mettre en place des actions favorisant l'évolution professionnelle du salarié et traçabiliser les démarches effectuées en ce sens est essentiel. A défaut, la responsabilité de l'entreprise peut être mise en cause pour manquement à ses obligations de maintenir l'employabilité des salariés.